

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 171

Bayonne

Impacts des activités portuaires
sur l'environnement

N° 171 - Été 2016

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

Sommaire

EDITORIAL	GPSO : nouveau fiasco de la démocratie participative	1
AU FIL DES MOIS	Nous retiendrons...	2
	Oloron-Bedous : première victoire !	3
ACTUALITÉ	La Sologne ne leur suffit pas	4
	Projet de circuit automobile en Pays ribéracois	5
VIE DE L'ASSOCIATION	Regrets et incompréhension...	6
	Une nouvelle association affiliée à la SEPANSO	7
LECTURE	S'engager pour un monde meilleur	8
ZOOM SUR...	Le projet de dragage du port de Bayonne	9
JURIDIQUE	Actions juridiques : du classique et du nouveau	13
	SRCE : quelle portée juridique ?	14
PYRÉNÉES	Recommandations pour le Parc national des Pyrénées	15
PROTECTION	La protection de la forêt aquitaine contre les incendies	16
	Hêtres du Ciron : 20 ans de combat avec la SEPANSO	19
RÉSERVES NATURELLES	Marais de Bruges : les poneys landais étoffent leur CV	20
	Banc d'Arguin : interview d'un jeune bénévole	21

N° 171

Été 2016



En couverture (photo Eric SALARD) : Embouchure de l'Adour

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest (GPSO)

Nouveau fiasco de la démocratie participative

Contournant l'avis défavorable de la commission d'enquête et l'opposition quasi-unanime du public consulté, le gouvernement ⁽¹⁾ a fini par signer, le 2 juin 2016, le décret déclarant d'utilité publique et urgents les travaux nécessaires à la réalisation des lignes ferroviaires à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax. Cette décision en dit long sur le non-respect par l'Etat de la démocratie participative qu'il a pourtant souhaité renforcer après le drame de Sivens ⁽²⁾.

Alors que la Cour des comptes ⁽³⁾ a pointé les limites de la grande vitesse ferroviaire, ce décret autorisant un nouveau projet de LGV souligne les contradictions régnant au sein de la haute administration française à ce sujet.

L'avis défavorable prononcé le 27 mars 2015 par la commission d'enquête constitue un événement rarissime dans ce genre de grand projet, et ses arguments seront précieux dans le recours au Conseil d'Etat que prépare activement la SEPANSO.

Par sa décision, le gouvernement a méprisé l'expression citoyenne qui avait rejeté massivement ce projet ferroviaire, lors des débats publics de 2005 et de 2006, lors de la longue pseudo-concertation menée par RFF et lors de l'enquête publique.

Comment le nier, ce décret a constitué une grosse déception pour tous ceux et celles qui contestent depuis plus de dix ans un projet si néfaste pour l'environnement des cinq départements traversés, malgré les dénégations du maître d'œuvre. Avec ses quelque 5.000 hectares, l'emprise du projet de LGV GPSO représente plus de trois fois celle de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ! Cette tentative de passage en force constitue aussi une déception pour ceux qui croyaient en la sincérité des déclarations gouvernementales en faveur de la démocratie participative.

Déception ne veut pas dire abatement, car le match n'est pas terminé. D'autres manches se profilent à l'horizon. Manches juridiques, car les opposants sont déterminés à utiliser tous les moyens de droit pour contrer le projet. Et manches financières car, jusqu'à preuve du contraire, nul ne sait comment boucler le financement des 9 milliards d'euros du projet. Nous saurons rappeler en temps utile à la Commission européenne qu'elle ne doit pas soutenir financièrement un projet dont le tracé est incompatible avec la préservation de la biodiversité et des ressources en eau des territoires concernés. D'autres moyens "non conventionnels" sont envisagés par certains, pour ralentir voire bloquer le projet, tels l'achat en indivision de terrains situés sur le tracé ⁽⁴⁾ ou bien l'installation d'une ZAD.

Bref, il se pourrait que l'avenir du tortueux projet GPSO ne soit pas aussi prévisible que le prétend M. Vidalies ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Le décret a été signé par Mme Royal (Ministre de l'environnement et réfractaire aux projets de LGV Poitiers-Limoges et Bordeaux-Tours) et M. Vidalies (Secrétaire d'Etat chargé des transports, ancien député des Landes et premier adjoint de la mairie de Mont-de-Marsan, directement concerné par le projet de LGV Bordeaux-Dax).

⁽²⁾ Lettre ouverte au Président de la République du 23/06/15 suite au drame de Sivens (SON n° 167 - été 2015).

⁽³⁾ LGV : la Cour des comptes tire le signal d'alarme (SON n° 165 - hiver 2014-2015).

⁽⁴⁾ La Coordination Vigilance LGV a révélé le 26/05/16 l'acquisition en 2011 de deux parcelles d'une surface totale de 1.868 m² achetées en indivision par 140 personnes sur le tracé pressenti de la LGV en Sud-Gironde.

⁽⁵⁾ M. Vidalies a annoncé qu'il escomptait une mise en service de la LGV Bordeaux-Toulouse en 2024 et de la LGV Bordeaux-Dax en 2027.

Daniel DELESTRE,

Président de la
SEPANSO Gironde

Vice-président de la
SEPANSO Aquitaine

Vice-président de la
Confédération FNE
Sud-Ouest Atlantique

EN BREF

Nous retiendrons...

LACQ

Le Ministère de la santé annonce qu'il lance l'étude épidémiologique demandée par la Cour des comptes depuis... deux ans.

OURS

Le Comité de massif pyrénéen hésite encore à réintroduire un ours en Béarn : 15 voix contre 15. La Ministre devra trancher.

ANGUILLES

Le mareyeur Gurru-chaga condamné par le Tribunal de grande instance de Bayonne pour pêche illégale de 78 kg de civelles, le 26 avril 2016. La SEPANSO Pyrénées-Atlantiques était partie civile.

SIVENS

Annulation le 1^{er} juillet dernier par le Tribunal administratif de Toulouse de trois arrêtés fondateurs du projet de barrage de Sivens, dont la déclaration d'utilité publique. Rémi Fraisse, jeune botaniste membre de FNE Midi-Pyrénées, s'est donc fait tuer à 21 ans parce qu'il protestait contre un projet illégal...

TAILLAN

Par un jugement du 7 juillet 2016, la Cour administrative d'appel de Bordeaux confirme l'illégalité de la dérogation espèces protégées accordée par le Préfet pour la déviation du Taillan (Gironde).

Qu'est-ce que les sacs plastiques "biosourcés" ?

Au 1^{er} juillet 2016, prendra effet l'interdiction des sacs plastiques à usage unique. Si Ségolène Royal se réjouit de cette décision, les spécialistes des déchets râlent car le décret du 30 mars 2016 continuera d'autoriser les "sacs compostables et composés en tout ou en partie de matière biosourcée". Quésaco ? "Biosourcé" veut dire fabriqué avec de la matière biologique (lait, riz, féculé de pomme de terre...) et donc compostable. Le décret considère comme "biosourcé" un sac contenant au moins 30 % de matière première non issue de pétrochimie, puis 60 % à partir du 1^{er} janvier 2017, le reste pouvant continuer d'être fabriqué à partir d'hydrocarbures ! Le décret précise également que ces sacs devront être "compostables de manière domestique", il faudra alors que les propriétaires les placent dans un compost bien aéré, lumineux et suffisamment humide pour permettre aux bactéries de le dégrader à une température de 28 °C ! D'après Stéphane Bruzaud, chercheur spécialiste des plastiques à l'Université de Bretagne Sud, "il suffit que le sac se retrouve sous un climat sec : il ne se dégradera pas avant des années, voire jamais. Dans l'océan, le processus risque aussi d'être ralenti." Et les tortues marines pourront continuer à s'étouffer avec ! L'ONG Zero Waste regrette que Ségolène Royal ait choisi de faire de l'affichage plutôt que d'inciter les gens à utiliser moins de sacs plastiques, bio ou pas. FC

✓ Source : Canard Enchaîné (4 mai 2016)

La transparence dans notre assiette : pas pour demain !

La France vient d'obtenir de l'Europe, à l'arraché, l'autorisation d'indiquer sur l'étiquette l'origine de la viande et du lait dans les produits transformés. Ce fut une promesse de François Hollande le lendemain du scandale des lasagnes à la viande de cheval. Cette soi-disant victoire n'est approuvée par la Commission européenne qu'à titre d'expérimentation pour un an ! Il faut dire que l'industrie agroalimentaire et la grande distribution mettent les bouchées doubles pour empêcher qu'on y voie plus clair dans nos as-

siettes afin de nous dissimuler l'incroyable diversité du fameux *minerai de bœuf*, dans lequel on peut dénombrer jusqu'à huit vaches provenant de plusieurs pays et abattoirs. L'industrie de la malbouffe peut compter sur l'Allemagne qui est devenue, grâce à sa main d'œuvre de l'Est payée au lance-pierre, le hub européen de l'abattage, comme sur les multinationales du lait qui n'ont pas envie de révéler comment une grosse partie de la production laitière finit en poudre qu'elles mélangent à tour de bras dans leurs crèmes glacées, chocolats et autres desserts industriels. FC

✓ Source : Canard Enchaîné (4 mai 2016)

Une première en Gironde : découverte d'*Ophrys speculum*

Cette espèce d'*Ophrys speculum* (Ophrys miroir) a été découverte en mai 2016 à Pessac, par Vincent Sennes, Docteur en écologie humaine de l'Université Bordeaux Montaigne, sur une parcelle appartenant à l'Université de Bordeaux. Sa présence (population de 3 pieds) a été scientifiquement constatée par le Président de la Société Linéenne de Bordeaux, Bruno Cahuzac, et le Président de l'antenne girondine de la Société Française d'Orchidophilie, William Brondel. Elle s'ajoute aux 50 espèces d'Orchidées sauvages recensées en Gironde. **Il s'agit d'une espèce végétale protégée sur l'ensemble du territoire français, également inscrite dans la liste rouge de l'UICN de la flore menacée de France avec le statut "vulnérable".** S'agissant d'une espèce au cycle de vie complexe, lié à d'autres organismes vivants, cette population dont le potentiel de reproduction est important (présence de graines) doit donc absolument être protégée. La parcelle, située en zone urbaine, est une prairie fauchée régulièrement, favorable à l'implantation d'orchidées ; on y trouve notamment *Ophrys apifera* et *Ophrys sphegodes*. **Aucun autre traitement ni aménagement ne doit y être effectué.** Malheureusement, il est prévu que la parcelle fasse l'objet d'un échange avec la métropole de Bordeaux, afin d'accueillir un immeuble de logements sociaux. Un inventaire "avifaune" a déjà été réalisé, juste à côté sur une parcelle boisée, par Cistude Nature. Espérons que cette précieuse orchidée saura convaincre les élus de l'utilité de sa conservation. CG ■

Oloron-Bedous : première victoire !

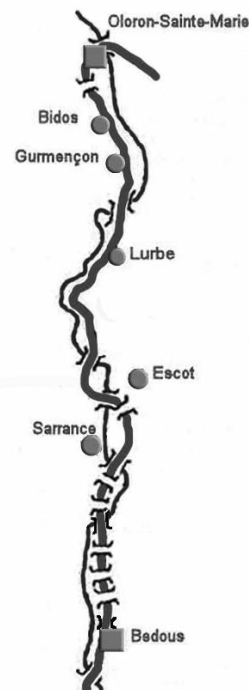
Le 1er juillet 2016, la ligne ferroviaire Oloron-Bedous a été inaugurée. Pour la SEPANSO et le mouvement associatif et syndical, c'est une vraie victoire, même s'il reste 33 km à rénover pour atteindre Canfranc !

Un combat pour la nature

Dès les années soixante-dix, la SEPANSO a pris position pour la réouverture de la ligne internationale Pau-Saragosse (311 km). Aujourd'hui, il ne manque plus que 33 km pour atteindre la gare de Canfranc. La position de notre association est claire. Autant nous refusons le massacre des espaces naturels par une balafre de Ligne à grande vitesse en Aquitaine, autant nous demandons le maintien du maillage ferroviaire existant. La réouverture des 25 km Oloron-Bedous constitue une réussite exceptionnelle. Partout on ferme des voies ferrées. Il n'existe que trois autres exceptions en France : Chartres-Voves-Orléans, Rives-Saint-Rambert (en Isère) et Belfort-Delle (vers la Suisse). La vallée d'Aspe tout comme la haute vallée du rio Aragon méritent un traitement exemplaire. La vallée d'Aspe, une des dernières vallées à ours, offre des paysages et une biodiversité exceptionnels : frayères à saumons, espèces endémiques (euprocte, desman, grenouille des torrents, etc.).

Transports : un cas d'école

Lorsque, en 1986, la CCI de Bordeaux et la DDE des Pyrénées-Atlantiques se sont lancées dans la chimère d'une quatre voies de Bordeaux à Valence à travers la vallée d'Aspe, le combat a commencé. Au Conseil économique et social aquitain, appuyés par... la CGT, nous avons fait retirer les mots "quatre voies" en Aspe. Ce fut ça de gagné, même si le tunnel du Somport (1,8 milliards de francs, plus cher à l'époque que le rail) fut inauguré en 2003. Lorsqu'on sait que 300.000 tonnes de maïs montent chaque année à Canfranc en camions pour repartir de là par un train complet, on se dit que le report modal est un impératif. L'infrastructure existe, en très bon état. Les 33 km de Bedous à Canfranc sont pour 45 % en ouvrages d'art, tunnels surtout. Toutes les études techniques sont concluantes.



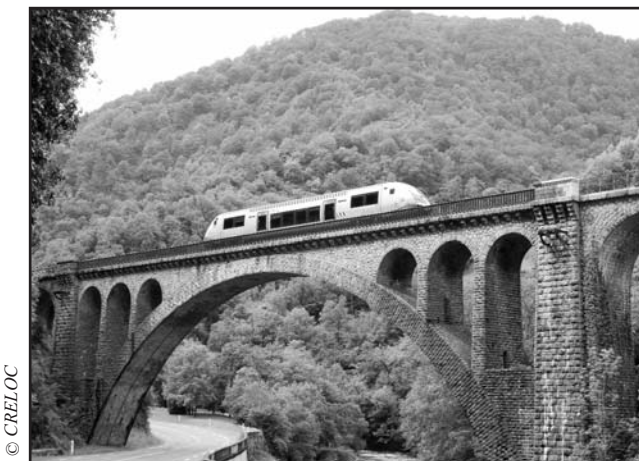
Une mobilisation populaire

Il y a eu en Aspe manifestation sur manifestation pendant des décennies. Toutes les associations de protection de la nature de France et d'Espagne se sont engagées. Mais aussi les régionalistes, aragonais et occitans, le CRELOC⁽¹⁾, la FNAUT⁽²⁾, la CREFCO⁽³⁾ espagnole. Et n'oublions pas le Comité des habitants et les syndicalistes venus dire avec nous à Madame Royal : "Si vous mettez une quatre voies dans la dernière vallée à ours, ce sera une casserole qui marquera votre carrière". C'est côté espagnol que la mobilisation est toujours la plus forte : 8.000 personnes à Canfranc en juillet 1988, arrivant par trains spéciaux. Les industriels de Saragosse (Opel, Arcelor-Mittal, Saica) revendiquent plus que jamais la réouverture.

Aujourd'hui, un seul but : atteindre Canfranc !

Le Président du Conseil régional d'Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Alain Rousset, nous a reçus le 4 mai 2016 : il se dit déterminé. La Région a payé - seule - les 102 millions d'euros. C'est en 1998 que nous avons réussi à le convaincre de la réouverture. Le chemin a été long ! Aujourd'hui, il faut trouver 400 millions d'euros. Les Aragonais et Aquitains travaillent ensemble. L'Europe aidera. Il reste à convaincre Paris et Madrid et trouver un opérateur unique pour le transpyrénéen occidental qui, à l'heure de la COP 21, a toute sa raison d'être pour protéger les Pyrénées. Bravo à tous ceux qui ont aidé et courage à tous : il faut continuer jusqu'à Canfranc !

Michel RODES,
Secrétaire SEPANSO Aquitaine



(1) CRELOC : Comité pour la Réouverture de la ligne Oloron-Canfranc (www.creloc.intermodalite.com)

(2) FNAUT : Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports

(3) CREFCO : Coordinadora por la Reapertura del Ferrocarril Canfranc-Oloron

SEPANSO Dordogne



La forêt de la Double est actuellement le terrain privilégié d'investisseurs qui aimeraient y voir installer des parcs éoliens et aussi un ball-trap. A défaut d'urbanisation, les élus veulent que les zones naturelles soient occupées par des activités rentables avec, en retour, quelques subsides pour leurs communes et quelques particuliers.

Le projet de ball-trap de Servanches est contesté par une partie des habitants qui veulent avant tout préserver leur qualité de vie en Dordogne.

Malgré le refus de la Direction Départementale des Territoires (DDT) d'accorder un permis d'aménagement, au motif que l'emplacement du shooting club ne correspondait pas à "un site dédié", les casinos Tranchant ont décidé de maintenir leur projet international de ball-trap dans la forêt de la Double.

Il faut dire que l'attitude du Préfet, sorte de derviche tourneur qui plus est, qui se lave les mains de ce qui peut arriver, rassure et motive les casinos Tranchant à considérer qu'ils ont peut-être perdu une bataille mais certainement pas la guerre, n'en déplaît au collectif "Double en danger" qui milite contre le projet depuis plusieurs mois.

"Le ball-trap international ouvrira ses portes au printemps" annonçait avec fermeté Benjamin Tranchant, le Vice-président du groupe familial éponyme. "Tant pis, nous ferons sans" la décision de la DDT qui "ne remet nullement en cause la poursui-

La Sologne ne leur suffit pas

Le groupe Tranchant (casinos) installe un "shooting-club" ou ball-trap à Servanches

te de notre projet" et, fort de son pouvoir sur les services de l'Etat, le promoteur avait déjà commencé les travaux et organisé sa première manifestation internationale le 14 mai 2016. Cette manifestation, qui devait réunir tout le gratin de la gâchette, n'a été en fait qu'un gros bide. En effet, point de gros 4x4 de luxe venus pétarader sur les chemins forestiers, seuls quelques chasseurs locaux se sont présentés aux pas de tir, bravant ainsi les opposants qui distribuaient un tract, les journalistes et des représentants des services de l'Etat qui ont relevé quelques infractions.

En attendant la vraie pendaison de crémaillère, c'est la zizanie au village ! Certains en profitent pour souffler sur les braises et dans le village de Servanches, c'est la plus grande confusion. Le maire, qui fait la promotion du projet, aurait reçu de la part d'un corbeau des lettres anonymes l'insultant. Pour calmer le jeu, il a saisi l'occasion pour porter plainte à la gendarmerie contre, au hasard, un certain collectif d'opposants !

Tout en souhaitant calmer les esprits de ceux qui sont pour comme de ceux qui sont contre le projet bien avancé du ball-trap et pour démontrer que c'est lui, le maire, qui tient la barre, bon prince, il laisse le soin aux gendarmes de Saint-Aulaye de démasquer le corbeau. Pour autant, il refuse aux opposants l'accès aux documents administratifs (demande de permis de construire, permis d'aménager, demande de travaux...) et toute autre correspondance officielle.

Depuis des mois, le collectif demande un rendez-vous au maire pour

consultation sur place des documents. Celui-ci a refusé de répondre à cette requête. Le pouvoir de l'argent et des lobbies foule aux pieds les droits élémentaires du citoyen. L'intérêt des tireurs, pour la plupart de la région parisienne ou britanniques, est privilégié et les nuisances que vont avoir à subir les riverains toute l'année sont balayées d'un revers de liasses de billets de banque.

Inquiets pour l'avenir de "leur petit paradis" et considérant le projet de ball-trap comme "mortifère" pour la région, des riverains de Servanches, épaulés par des habitants d'Echourgnac, Saint-Barthélemy-de-Bellegarde et Eyguran-de-et-Gardedeuil, ont créé un collectif : "Double en danger".

Les riverains craignent que "*la vie dans la Double ne devienne un enfer (...) nuisances sonores, risques de pollution des sols, dévaluation des biens immobiliers (...) notre forêt n'a pas vocation à devenir un terrain de jeu pour amateurs de ball-trap fortunés*" indique la Présidente du collectif "Double en danger", "*surtout quand nous savons tous les risques qu'un tel projet fait courir à l'environnement et aux hommes qui vivent autour.*"

Face aux comportements des élus et au défaussement du Préfet, le collectif a adhéré à la SEPANSO Dordogne.

Avec l'aide de la SEPANSO Dordogne, ce collectif va se structurer en association et une conférence de presse est organisée. Parallèlement, il est envisagé d'étudier un recours au Tribunal administratif. ■

Projet de circuit automobile en Pays ribéracois

Scandaleux !



Ce projet de circuit a été refusé une première fois par le Préfet. Sorti par la porte, il revient par la fenêtre.

Nous venons d'apprendre qu'en dépit de l'arrêté du Préfet du 4 janvier 2016 qui donnait un avis défavorable au projet de circuit automobile de Vendoire, celui-ci refait surface. Dès l'annonce précipitée de l'abandon de ce projet par le Préfet devant la députée EELV Brigitte Allain qui nous avait communiqué cette information, la SEPANSO Dordogne avait senti un subterfuge et s'était étonnée que le Préfet, si pressé à soutenir les lobbies FNSEA, FDSEA et Chambre d'agriculture, donne raison, pour une fois, aux opposants.

L'arrêté si vite promulgué par le Préfet l'était sur la base d'anciennes cartes communales ! Alors comment s'y prendre pour que les zones choisies pour réaliser ce projet (zones naturelles) ne soient plus un obstacle. Il faut modifier les cartes communales. Celles de Nanteuil et de Vendoire qui n'avaient pu être prêtes à temps sont désormais sorties. Il restait à changer celle de Champagne. Ce devrait être chose faite, sous l'égide de la Communauté de Communes du Pays Ribéracois (CCPR). Après des mois de débats durant lesquels aucun des arguments que nous avons formulés n'ont été entendus et un arrêté défavorable du Préfet, la CCPR a décidé de relancer ce projet scandaleux et réveillé le conflit pourtant lourd qui s'est déroulé sur le terrain. Alors que seulement 14 communes sur les 46 ont soutenu le projet par un vote (au moment de

l'enquête publique), la CCPR a décidé de passer au-dessus de tout le monde pour imposer en force le projet. Un véritable scandale.

Le PLUI définitivement décrédibilisé

La CCPR conduit une démarche de PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et mène une vaste démarche de concertation, largement promue, pour réfléchir au devenir du territoire et à l'occupation du sol. Quel est la crédibilité de cette démarche si, en douce, en accéléré, on décide de changer unilatéralement la carte communale d'une commune ? Le PLUI devient bien un enfumage de première classe pour faire valoir une pseudo concertation alors qu'en parallèle on bidouille une carte communale pour ne servir les intérêts et l'agrément que d'un seul individu. Il est clair que ce genre de magouille ne pouvait pas rester longtemps inaperçue et la perte de crédibilité des élus s'opère manifestement à tous les niveaux.

Par courrier en recommandé, la SEPANSO Dordogne a adressé aux présidents de la CCPR le nom de son représentant Personne Publique Associée (PPA) et a incité les citoyens de chaque commune concernée par le PLUI à se déclarer PPA pour participer à l'élaboration du PLUI et aux révisions simplifiées des cartes communales.

Degré zéro de la concertation

Alors que de nombreux riverains sont à nouveaux inquiets, qu'une association comptant 450 adhérents habitant majoritairement le territoire s'est mobilisée, que l'enquête publique n'a pu cacher que la population locale était majoritairement opposée au projet, que 80 % des prestataires touristiques du territoire sont adhérents de l'association, la CCPR n'a même pas pris la peine de proposer un contact à l'association Alerte Circuit Vendoire et ce d'une quelconque manière. Comble de l'hypocrisie, dans les débats internes à la CCPR, on évoque la seule modification de la carte de Champagne, sans en indiquer l'objet pour, ainsi, éviter le débat de fond. Quelle démocratie ! Quelle transparence !

La colère gronde chez les habitants autour du site et l'association est en train de se réorganiser.

Puisque la discussion sur le fond n'est pas possible, qu'aucune concertation n'est organisée, que ce sont des magouilles de droit qui président à la mise en place de ce projet, avec le soutien de la SEPANSO Dordogne, le combat sera mené devant les tribunaux.

Il est évident que la lutte sera âpre entre ceux qui considèrent qu'ils ont tous les droits, parce que soutenus par des lobbies et le représentant de l'Etat, et les autres, ceux qui veulent maintenir la protection du patrimoine naturel et de leur cadre de vie. ■

Regrets et incompréhension...

Pierre DAVANT, Président de la Fédération SEPANSO

Au moment où nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle association parmi nous (lire ci-contre), la LPO Aquitaine décide de quitter la fédération régionale SEPANSO. Une lettre de son Président, Olivier Le Gall, nous en informait fin avril 2016 tout en souhaitant privilégier le partenariat sur des actions et/ou des prises de position.

Le Conseil d'administration de la SEPANSO en a pris acte avec regrets. Je ne peux m'empêcher ici de me souvenir des combats communs menés ensemble. Je n'oublie pas non plus que la LPO France, avec Antoine Reille, Secrétaire général puis prédécesseur d'Allain Bougrain-Dubourg à la tête de l'association, est venu porter la SEPANSO sur les fonts baptismaux lors de son Assemblée générale constitutive en 1969 ! Des liens privilégiés donc, tout au long de notre belle vie associative, en particulier dans le cadre du Conseil national de protection de la nature, de ses structures et du combat sur le terrain, en particulier à l'encontre des tireurs de Tourterelles des bois en mai en Gironde.

Début mai 2016, quelques jours après cette annonce, le Président de notre fédération nationale France Nature Environnement, Denez L'Hostis, nous annonçait que la LPO France quittait également FNE, *"privilégiant selon son expression orale une relation partenariale positive à une adhésion et une implication dans la fédération"*.

Donc, pour moi, c'est avec une grande incompréhension que j'écris ces quelques lignes. Ce départ de la LPO, tant de FNE que de la SEPANSO, est une faille dans notre nécessaire unité associative. Plus que jamais, nous avons besoin de nous fédérer afin de mieux proposer, de mieux faire face aux adversaires de la protection de la nature de plus en plus nombreux. La LPO fait un autre choix.

Que peut-il se passer maintenant ? Les pouvoirs publics pourraient s'engouffrer dans cette brèche... diviser pour mieux régner. La LPO aurait-elle des visées hégémoniques avec notamment la mainmise sur les données naturalistes, en embrassant toute la biodiversité ? Permettez que je me perde en conjectures !

Seul l'avenir nous dira si ce choix est le bon. Aujourd'hui, attendons de voir, avec France Nature Environnement. Mais je crains que la cause que nous devrions défendre ensemble n'en sorte pas renforcée.

Abattoirs de Chicago Le monde humain

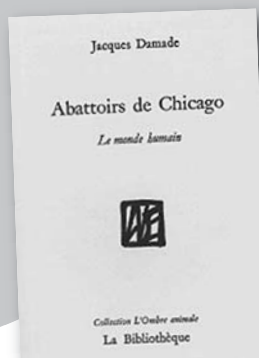
Alors que la maltraitance animale sévit plus que jamais dans les abattoirs et dans les élevages industriels français, jusqu'à en faire la une des médias, ce petit livre de Jacques Damade semble particulièrement pertinent.

En prenant l'exemple du plus grand centre d'abattage au monde en son temps, celui de Chicago, où l'on exterminait en 1883 1,9 million de bovins, 5,65 millions de porcs et 750.000 moutons, l'auteur nous livre une réflexion philosophique et poétique sur la relation de l'homme à la nature et au monde animal.

Cette réflexion va bien au-delà du *"constat de la souffrance quasi-illimitée et cauchemardesque que nous imposons à l'animal dans les élevages, les laboratoires, les transports, les abattoirs"*. Pour Jacques Damade, *"si la question animale surgit ces temps-ci avec cette vitalité, c'est que la terre abîmée, surexploitée, encore belle malgré tout, reste la terre, c'est-à-dire ce qui nous porte, et non un objet quelconque, et que l'animal, lui, qui nous est tout proche, on le perd peu à peu mais sûrement, remplacé par des ersatz d'images, des pixels à seize bits par couleur, des jouets humanisés qui deviennent nos vis-à-vis"*.

DD

Jacques Damade. **Abattoirs de Chicago. Le monde humain.**
Collection L'Ombre animale aux Editions La Bibliothèque.
Avril 2016. 90 pages.



Une nouvelle associa



**Notre philosophie naturaliste
tient en trois mots : Observer, Com-
prendre, Préserver.**

Ocean'Obs a pour but de connaître et faire connaître l'environnement marin. Pour remplir ses missions, l'association s'est dotée d'un outil scientifique innovant au service de ses partenaires. Elle développe activement, depuis 2013, un programme de sciences participatives : l'Observatoire Participatif de la Biodiversité Marine (OPBM) des syngnathes (hippocampes) et des herbiers de zostère marine du Bassin d'Arcachon. Ce programme d'étude associe les citoyens (plongeurs, apnéistes, pêcheurs à pied, etc.) à un véritable programme scientifique, en partenariat avec l'Agence des aires marines protégées, gestionnaire du Parc Naturel Marin (PNM) du Bassin d'Arcachon.

L'association compte désormais deux salariés qui, avec l'aide des membres du Bureau, du Conseil d'administration et de plus de 200 adhérents, développent quatre pôles d'activité :

- La coordination du Réseau d'Observateurs en Plongée (ROP), dénommé les "Sentinelles de la mer", essentiellement constitué de plongeurs de la Fédération Française d'Etudes et de

Association affiliée à la Fédération SEPANSO

OCEAN'OBS

Observer, Comprendre, Préserver

Ocean'Obs est une association loi 1901 en plein essor, depuis sa création début 2013. Fondée par un groupe de scientifiques, océanographes et plongeurs professionnels passionnés de la mer, elle siège dans les locaux de la Maison de la Nature et de l'Environnement de Bordeaux. Elle est membre de la SEPANSO Aquitaine depuis 2016.

Sports Sous-Marins (FFESSM). Ces plongeurs citoyens, formés à l'observation naturaliste par Ocean'Obs, alimentent l'OPBM toute l'année. Ils sont aujourd'hui plus de 500 inscrits au programme et plus de 1.000 participants depuis le lancement de l'OPBM. Aux observations régulières s'ajoutent deux journées de recensement exceptionnel par an (printemps et automne) mobilisant plus de 150 plongeurs sur l'ensemble du Bassin d'Arcachon : le prochain rendez-vous est prévu à l'automne 2016. Ces suivis participatifs permettent d'améliorer les connaissances scientifiques, la gestion de la faune et de la flore marine du PNM du Bassin d'Arcachon et constituent un vecteur de sensibilisation fort des citoyens impliqués dans ce programme scientifique labellisé par Vigie-Mer.

- Le pôle Travaux sous-marins a pour but d'apporter à nos partenaires des solutions professionnelles de suivis scientifiques en plongée et de promouvoir des solutions techniques respectueuses de l'environnement (mouillages écologiques, renflouements, etc.).

- Le pôle Médiation scientifique contribue à la diffusion des connaissances, la sensibilisation du grand public, la formation des plongeurs,

la diffusion des résultats de l'OPBM aux réseaux scientifiques. En 2016, Ocean'Obs innove et développe des missions éco-volontaires qui seront proposées aux plongeurs dès 2017, lors de week-ends dédiés à la plongée scientifique.

- Le pôle d'Etudes scientifiques permet la gestion, le traitement et l'analyse des données scientifiques collectées. Les océanographes d'Ocean'Obs collaborent avec les partenaires scientifiques, gestionnaires d'aires marines protégées pour une gestion durable de l'environnement marin. L'équipe apporte également un appui aux collectivités territoriales littorales et bureaux d'études en demande d'expertise.

Aujourd'hui, Ocean'Obs étend ses projets à d'autres espèces et habitats marins et déploie ses actions sur de nouvelles Aires marines remarquables sur toute la façade atlantique.

Pour en découvrir plus et rejoindre Ocean'Obs, rendez-vous sur le site www.oceanobs.fr. Pour tout contact ou participer (gratuitement) à notre prochaine grande journée de recensement exceptionnel des hippocampes : contact@oceanobs.fr.

L'équipe d'OOPS



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

.....

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

☐ Adhésion individuelle
+ abonnement SON 35 €

☐ Adhésion familiale
+ abonnement SON 47 €

☐ Abonnement simple SON 19 €

☐ Adhésion individuelle simple 20 €

☐ Adhésion familiale simple 32 €

☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la
SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

☐ N° à l'unité simple 5 € / double 7 €

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections départementales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

☐ SEPANSO Dordogne

☐ SEPANSO Gironde

☐ SEPANSO Landes

☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : federation.aquitaine@sepanso.org
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- **SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : sepanso64@sepanso.org
Internet : www.sepanso64.org
- **SEPANSO DORDOGNE**
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
Internet : www.sepanso24.org
- **SEPANSO GIRONDE**
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso33@sepanso.org
Internet : www.sepanso.org/gironde
- **SEPANSO LANDES**
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : sepanso.landes@sepanso.org
Internet : www.sepanso40.fr
- **SEPANSO LOT-ET-GARONNE**
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
Email : sepanso47@sepanso.org
- **AQUITAINE ALTERNATIVES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
Internet : www.aquitainealternatives.org
- **CREAQ**
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
5 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
Internet : www.creaq.org
- **CISTUDE NATURE**
Chemin du Moulinat - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05.56.28.47.72
Email : information@cistude.org
Internet : www.cistude.org
- **OCEAN'OBS**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 06.52.20.83.39
Email : contact@oceanobs.fr
Internet : www.oceanobs.fr

LECTURE

S'engager pour un monde meilleur

10 propositions à votre portée !

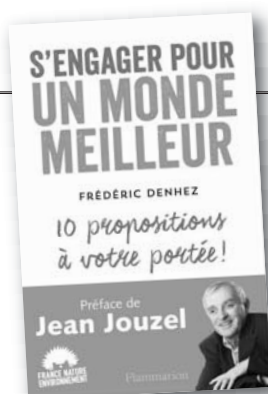
Les combats de FNE racontés par Frédéric Denhez

Jour après jour, le mouvement France Nature Environnement interpelle les décideurs et mobilise la société civile sur des questions cruciales telles que l'énergie, le changement climatique, la protection de la biodiversité, la santé, l'alimentation, les risques industriels, la qualité de l'air ou des eaux.

Ses associations encouragent les citoyens à s'engager à travers des actions simples, comme s'abonner à un distributeur d'énergies 100 % renouvelables ou privilégier le bio. Un travail de longue haleine pour la nature et l'environnement, mené depuis bientôt cinquante ans, parfois méconnu du grand public.

Répondant à l'invitation de FNE, Frédéric Denhez, journaliste spécialiste des questions d'environnement, complice de Denis Cheissoux (*CO₂ mon amour*, sur France Inter) et auteur de *Cessons de ruiner notre sol !* (Flammarion, 2014), a échangé avec les bénévoles et salariés de France Nature Environnement. De cette collaboration est né un livre, *S'engager pour un monde meilleur*, dans lequel Frédéric Denhez raconte sa rencontre avec FNE, ses combats, ses militants, autour de dix propositions phares et de mesures prioritaires à mettre en œuvre dès aujourd'hui par le citoyen et par l'Etat. Jean Jouzel, glaciologue et ancien vice-président du GIEC, en signe la préface.

En dix chapitres, *S'engager pour un monde meilleur* dresse le portrait d'une société en paix avec son environnement. Après la COP 21 et alors que les prochaines élections présidentielles s'annoncent, il est grand temps, pour tout un chacun, citoyen, acteur de terrain, élu, de s'engager à son échelle et de faire enfin bouger les lignes. ■



*S'engager pour un monde meilleur,
10 propositions à votre portée, Frédéric Denhez*

Préface de Jean Jouzel, glaciologue et ancien
vice-président du GIEC, prix Nobel de la Paix

Postface de Denez L'Hostis, président
de France Nature Environnement

Ed. Flammarion - 12 euros

**En commandant directement sur www.planetik-fne.com,
2,40 euros sont reversés à France Nature Environnement**

*"Ce livre parle de nous, de vous et du chemin que nous proposons
ensemble de parcourir, en vue d'un monde meilleur."*

Denez L'Hostis, Président de France Nature Environnement

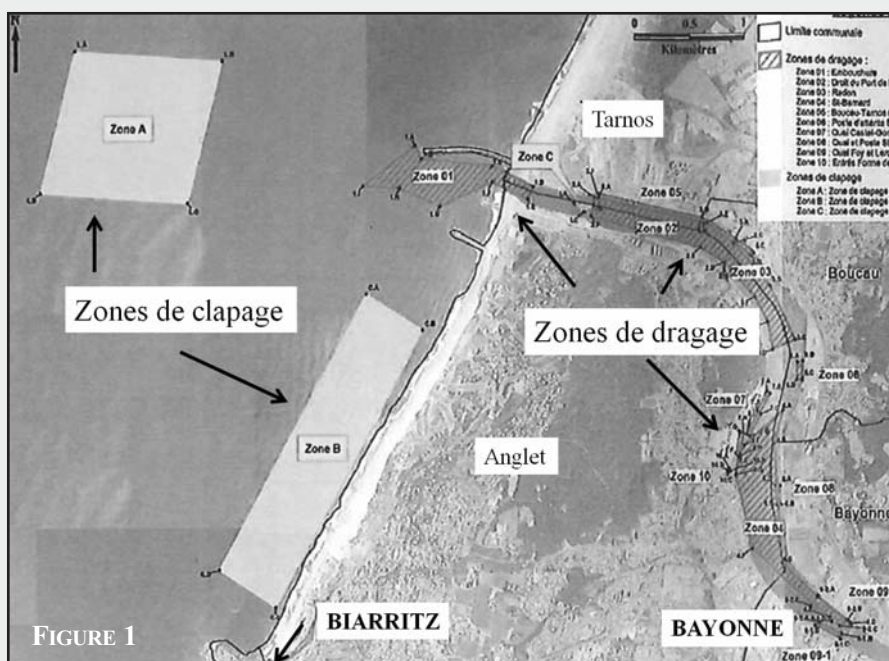
Le projet de dragage du port de Bayonne

Jean-Marie FROIDEFOND,
Représentant SEPANSO
au Conseil Maritime de
Façade Sud-Atlantique

Le projet de dragage du port de Bayonne a été soumis à enquête publique du 22 février au 22 mars 2016. Le volume de sédiments dragués serait au maximum de 1.025.000 m³ par an, pendant dix ans. Il est prévu de draguer annuellement 500.000 m³ à l'entrée du port et 525.000 m³ dans les chenaux internes de l'Adour pour le compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bayonne Pays Basque (CCI BPB). Les sédiments seraient essentiellement clapés en mer, d'une part au large, à 4 km à l'ouest de l'embouchure de l'Adour et, d'autre part, le long de la plage d'Anglet (figure 1). Le projet concerne trois sites Natura 2000. Les arguments avancés par la CCI BPB sont, pour le transport maritime, de s'aligner sur ses concurrents, de rentabiliser la drague achetée en 2013 et de lutter contre l'érosion de la plage d'Anglet.

DRAGAGES ET POLLUTION DES VASES PORTUAIRES

Les mesures de polluants (métaux lourds, PCB, HAP...) ont été réalisées, pour les plus récentes, en 2013, avec une petite benne de 1,5 litre ou sur des déblais de dragage. En raison des activités portuaires présentes et anciennes (usines d'engrais chimiques, raffineries, aciérie, stockage de produits chimiques, station d'épuration de Tarnos), il est douteux que les sédiments portuaires soient "propres" (CCI BPB / Artelia, 2014). A notre avis, la pollution des sédiments est sous-estimée à cause d'une procédure d'échantillonnage incorrecte et non actualisée. Incorrecte, car les échantillons auraient dû être prélevés à l'aide d'un carottier pour localiser avec précision les polluants. Non actualisée, car les mesures de 2014 et 2015 sont absentes. Les dragages des zones les plus polluées devraient être confinés afin que les vases remises en suspension ne soient pas une source de répulsion supplémentaire vis-à-vis des poissons migrateurs (saumons, anguilles, aloses, lamproies). L'Agence Régionale de Santé (ARS) recommande, pour préserver la qualité des eaux de baignade, l'arrêt des dragages et des clapages entre le 15 mai et le 30 septembre. En effet, les particules argileuses sont souvent associées à une pollution bactérienne, due très proba-



Zones de dragage et de clapage du projet de la CCI Bayonne Pays Basque (extrait de l'étude d'impact)

blement à un dysfonctionnement des stations d'épuration. La CCI BPB refuse cette contrainte. Ces travaux de dragage vont dégrader encore un peu plus la qualité des eaux, ce qui est contraire à l'objectif du SDAGE Adour-Garonne. Les eaux de l'Adour, par vent dominant, peuvent atteindre en moins de trois heures les plages de Biarritz, situées à proximité immédiate d'Anglet, comme le montrent les nombreuses images satellite et les mesures océanographiques (figures 2, 3 et 4).

LES CLAPAGES

Deux zones de clapage sont envisagées, l'une à 4 km environ de l'embouchure, pour les sédiments vaseux et sablo-vaseux, et l'autre le long de la plage d'Anglet pour les sédiments sableux. L'autorité environnementale (AE/DREAL) regrette qu'une solution alternative "traitement des sédiments dragués à terre" ne soit pas retenue alors que l'Adour est un axe prioritaire pour la circulation des poissons migrateurs. Cette alternative n'a même pas fait l'objet d'une

étude de faisabilité, ce qui est ahurissant. Notons aussi l'absence d'étude d'impact sur les zones de clapage en mer (AE/DREAL, destruction par colmatage de la faune benthique).

Ces clapages iront à l'encontre de la directive européenne DCSMM mise en œuvre par la France, directive qui lui fait un devoir de préserver le bon état écologique des fonds et des eaux marines et littorales. La zone de clapage des vases sur des fonds de - 25 m environ, à 4 km de l'embouchure, va être soumise aux fortes houles et par conséquent les sédiments fins seront entraînés vers les plages d'Anglet et de Biarritz. Ils impacteront ainsi les sites Natura 2000.

D'après les mesures réalisées au cours des missions océanographiques Batel (2008-2009) et à l'aide de nombreuses données spatiales (Froidefond, Petus, 2009), l'aire d'influence de la plume turbide de l'Adour est très sous-estimée dans la demande d'autorisation. Elle peut s'étendre au moins jusqu'à Hendaye au sud (figure 4) et jusqu'à Contis au nord (figure 3), en période de forts débits fluviaux.

En ce qui concerne les clapages de sable le long du littoral d'Anglet, l'effet positif n'est pas vraiment démontré. Un réensablement de la plage serait peut-être plus approprié.

CONCLUSION

Cette demande de dragage et de clapage ne semble pas tenir compte de l'environnement et des populations (recommandations de l'ARS et de l'AE/DREAL). Pour les poissons migrateurs, le projet est pire que les demandes précédentes à cause d'une drague que la CCI veut utiliser toute l'année pour une question de rentabilité. Ce projet va à l'encontre des objectifs du SDAGE et de la DCSMM. Il risque d'avoir un impact négatif sur le tourisme balnéaire d'Anglet et de Biarritz. ■

Références

- Nouvelle autorisation des travaux de dragage d'entretien et d'immersion du port de Bayonne. CCI/Artelia. Réf. 87133311. Décembre 2014. 750 p.
- Demande d'autorisation pour les travaux d'entretien du port de Bayonne, commune de Bayonne (64). Avis de l'autorité administrative de l'Etat (AE/DREAL). 30 décembre 2015. Avis 2015-116. 6 p.
- Réponse de la CCI Bayonne Pays Basque à la Préfecture de Région. 3 février 2016. 6 p.
- Qualité des eaux côtières du sud du Golfe de Gascogne par télédétection spatiale. Thèse de doctorat en physique de l'environnement par C. Petus (Université Bordeaux I). 2009. N° 3943. 409 p.
- Spadyn. Détection des fronts turbides. Programme Tosca/CNES sous la direction de J.M. Froidefond. 2010. 26 p.
- Rapport d'enquête et conclusions du commissaire enquêteur relative au renouvellement du dragage d'entretien du port de Bayonne, par Esmeralda Tonnicello. Mai 2016. 68 p.

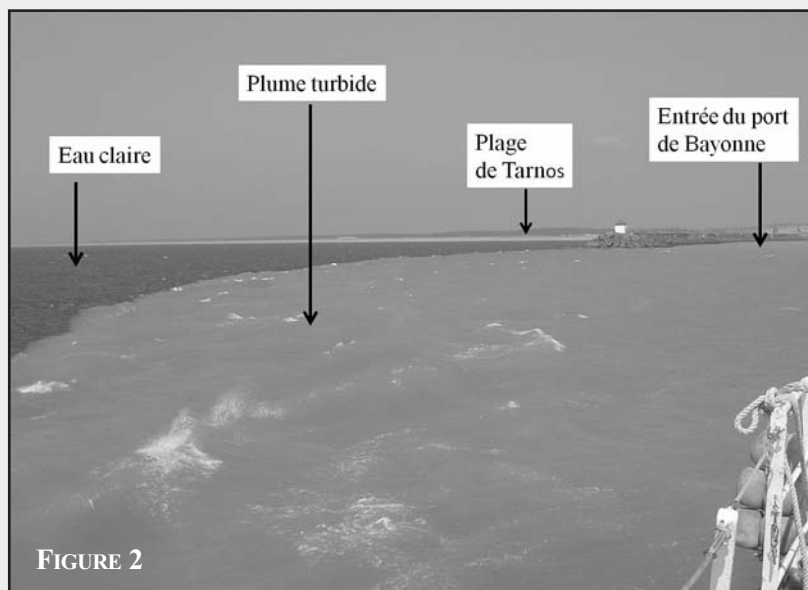


FIGURE 2
Plume turbide de l'Adour

Mission océanographique Batel-1 (juin 2007)

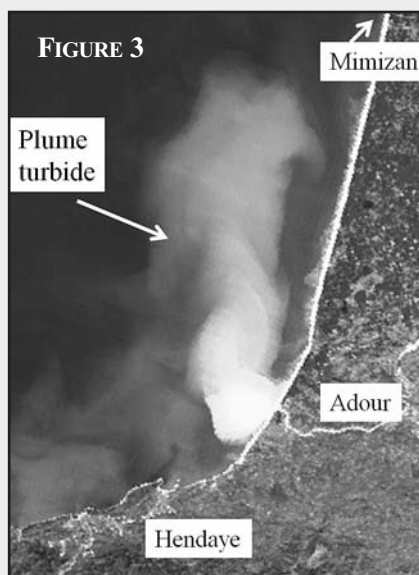


FIGURE 3 : Le 14 mars 2006, la plume turbide s'étend vers le nord en direction de Mimizan. Au sud, entre Bayonne et Biarritz, le front turbide s'est déplacé de 2800 m entre les passages des satellites Modis-Terra à 11h20 et Modis-Aqua à 13h00 TU. En jusan, la plume turbide arrive en face du phare de Biarritz en moins de deux heures.

Modis-Terra (14 mars 2006, 11h20 TU) © NASA

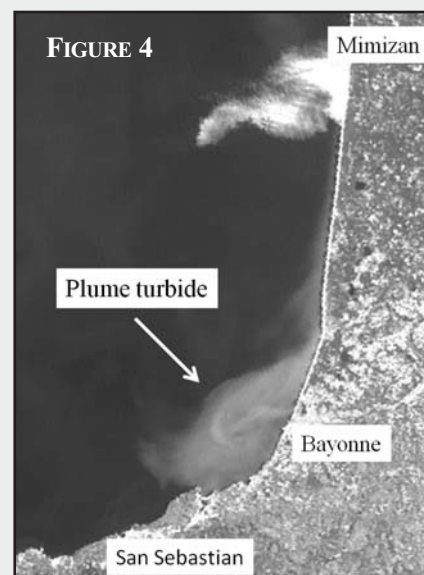


FIGURE 4 : Plume turbide mesurée par le satellite Modis-Aqua le 16 mai 2004. Les turbidités de l'Adour s'étendent des plages de Tarnos jusqu'à Hendaye.

Modis-Aqua (16 mai 2004) © NASA

Port artificiel de Bayonne

Peut-on vraiment dominer la nature ?

Commission Eau & Industrie du
CADE (Collectif des Associations
de Défense de l'Environnement
Pays Basque - Sud des Landes)

Suite aux travaux dirigés par Louis de Foix, l'Adour a été canalisé à Bayonne en 1578. Mais ce cadeau aux Bayonnais se révélera coûteux car, à la nouvelle embouchure au droit du Boucau, il y a l'Océan Atlantique... et il y a le sable ! Le fleuve a d'abord dérivé à l'intérieur de son nouvel estuaire, vers le sud de la côte d'Anglet, pour former près de la Chambre d'Amour plusieurs passes sinueuses. Puis, un maudit banc de sable est très rapidement apparu, véritable haut-fond en plein travers de l'estuaire lui-même : la "barre de l'Adour".

Dès lors, pendant 400 ans, il a fallu procéder à des endiguements de plus en plus rallongés et chercher à resserrer le fleuve entre les deux rives en repoussant l'envahissement latéral des sables, le but étant de concentrer l'effet de chasse d'eau produit par le jusant. Mais chaque fois qu'on allonge les digues, la barre se recule d'autant, et elle est toujours là !

LE PARADOXE D'ANGLET

Entre 1578 et 1892, un phénomène inattendu fut constaté par les observateurs scientifiques et ingénieurs de l'époque. Le littoral anglois, situé à la fin de la dérive littorale aquitaine, se présente comme un vrai paradoxe méridional. Alors que toute la côte aquitaine est entrée en érosion il y a environ 2.000 ans, les plages d'Anglet ont, quant à elles, gagné sur l'océan de 2 à 4 mètres par an. Cet engraissement providentiel apporté par les sédiments charriés par l'Adour a contribué à l'avancée des terres, de près de 1.000 mètres au niveau de la Barre et au minimum de 300 mètres à la Chambre d'Amour. A tel point que des vignes ont été plantées en bordure de littoral et qu'une route pour les charrettes et carrosses a été aménagée dans le courant du XIX^{ème} siècle. L'hippodrome de la barre est construit, quant à lui, dos à la mer en 1872. Cette dérive nord-sud des bancs de sable aurait également contribué à renflouer les plages de Biarritz. La grande plage a gagné 80 mètres au XIX^{ème} siècle. Pour certains observateurs, cet engraissement aurait également permis de freiner l'érosion des falaises de cette partie de la côte, falaises qui au niveau de la Chambre d'Amour étaient balayées par les flots en 1800 avant que la mer ne se retire.

VOIR CARTES
EN DOS DE
COUVERTURE

L'AVÈNEMENT DE L'ÈRE INDUSTRIELLE ET LE RETOUR DE L'ÉROSION

En 1892, une nouvelle période s'ouvre pour le port de Bayonne avec l'implantation des premières industries, les Forges de l'Adour à Boucau suivies de près par les usines d'engrais chimiques de Saint-Gobain. Dès lors, pour permettre le passage des bateaux de gros tonnage, les campagnes de dragage régulières démarrent pour "casser" le banc de sable qui se forme à l'embouchure. La CCI, gestionnaire du port de Bayonne depuis 1887, achète en 1895 deux dragues : le Bayonne I et le Bayonne II. Dès 1904, alors qu'une campagne record de dragage a été réalisée avec 900.000 m³ de sédiments dragués, les services hydrographiques relèvent pour la première fois le recul du trait de côte à Anglet. En janvier 1924, une tempête exceptionnelle emporte les tribunes de l'hippodrome de la Barre. Les volumes de dragage tombent à 300.000 m³ par an.

A partir de 1945, les campagnes de dragage sont menées avec plus d'efficacité. En 1961, 620.000 m³ de sédiments sont dragués : le mur de soutien de la Chambre d'Amour connaît ses premières dégradations. Pour stopper la création du banc de



Le port de Bayonne

Photo Gadjo_Niglo

sable à l'embouchure, après trois ans de travaux, la digue de Boucau est livrée en 1965. C'est une nouvelle surprise pour les ingénieurs : l'ensablement à l'embouchure est deux fois plus rapide qu'auparavant. En 1966, après avoir dragué 715.000 m³, le mur de soutien de la Chambre d'Amour s'effondre. Dans les années 1970, le littoral d'Anglet est fortement soumis à l'érosion. Pour ralentir ce phénomène et le stopper, de lourds travaux d'enrochement et d'endiguement sont menés. A la même période, les plages sont engraisées par du sable grossier et de la madrague et les clapages côtiers démarrent. Mais, au début des années 2000, suite à des études de plusieurs experts locaux, le bilan tombe : les petits fonds devant les plages angloises s'effondrent à nouveau.

L'énumération de ces faits et de ces investissements hasardeux et destructeurs pour l'environnement, témoignant de peu de respect pour la vie des hommes et les deniers des contribuables, pourrait être poursuivie à l'infini. A-t-on tiré des enseignements de ces gestions successives ?

POMPER PLUS

Aujourd'hui, la CCI dans sa nouvelle "demande d'autorisation de travaux d'entretien du port de Bayonne" entend modifier à la hausse les volumes de sédiments dragués et la fréquence des opérations. En 2013, l'achat d'une drague avait, selon la CCI, pour objectifs de diminuer les coûts de la sous-traitance, d'améliorer le désensablement du port, permettant ainsi à des bateaux de 20.000 tonnes d'accoster plus en amont de l'estuaire, et de sauvegarder les plages d'Anglet, alors que la corrélation entre le volume des sédiments dragués et le recul du trait de côte semble aujourd'hui démontrée ! Déjà, à l'époque, le CADE du Pays Basque et du Sud des Landes (Collectif des Associations de l'Environnement) s'inquiétait de cette frénésie à vouloir draguer le fleuve, comparant les tenants de la méthode aux shadocks... Les gestionnaires du port et leurs commanditaires ont une logique d'exploitants. Quel que soit le prix à payer, ils pensent en graphiques, trafic, tonnage, compétitivité, politique de l'offre. Même pour la "filiale conteneur", tout doit monter ! Peu importe la nature du fleuve et du port, ils vont creuser en long, large et profondeur, et sans fin, puisqu'il semble que les sédiments rejetés en mer ne restent pas en place. Peu important les dégâts environnementaux avérés et à venir, il faut justifier le bilan

d'activité, assurer la rente : les clapages pour le maintien du trait de côte tombent à pic (!), ce sont les collectivités qui paient. C'est le retour sur investissement de l'achat de la drague qui est le maître-mot.

Chaque dragage et chaque clapage bouleversent les écosystèmes, par remue-ménage, déplacements et essorage. Ils augmentent la turbidité, diminuent la lumière du fond, altèrent la qualité de l'eau et ne laissent aucune chance aux espèces benthiques et démersales. Aberration des décideurs ! En amont du fleuve, d'importants engagements financiers sont pris pour des passes à poissons alors qu'à l'embouchure on va sérieusement brouiller les pistes. Le demandeur n'envisage que deux mois, juillet et août, d'interruption totale des dragages et clapages. Civelles, saumons vont-ils devoir apprendre à voler ?

La CCI fait le choix de claper en mer tous les sédiments qu'elle aura récolté, vases douteuses incluses. Son ambition concernant le trait de côte est de retrouver un stock sédimentaire comparable à celui des années 1990 !

Le port de Bayonne est un port artificiel : ses gestionnaires n'ont pas d'autre choix que de draguer l'Adour afin d'assurer le passage des bateaux de gros tonnage et poursuivre son développement économique. La volonté de la CCI d'augmenter les volumes de sédiments dragués et d'accroître les périodes de dragage au détriment des écosystèmes et la volonté des collectivités qui soutiennent le projet entraînent une situation paradoxale et antinomique. Il semble en effet difficile de concilier activité touristique et activité industrielle, de surcroît dans un estuaire créé par l'action de l'homme. De plus, l'histoire des dragages sur le port de Bayonne révèle que, dès que la quantité des volumes dragués dépasse des records, l'érosion s'accélère sur Anglet et ceci même lorsque le sable est clapé vers les plages. Augmenter les volumes d'extraction et les périodes de dragage contribuera à accélérer l'érosion des plages et renforcera un peu plus l'impact négatif du port sur l'environnement en détériorant une nouvelle fois l'état écologique du fleuve et la qualité des eaux littorales. ■



La nouvelle drague du Port de Bayonne, le navire "Hondarra"

Photo Gadjö_Niglo

Actions juridiques

Du classique et du nouveau...

Béatrice LELOUP,
Stagiaire Master 2
Droit de l'environnement

Pollution Thisseas

Un navire grec, le Thisseas, a été repéré au sud-ouest de la pointe de Penmarc'h le 24 février dernier par un avion de surveillance maritime de la Marine nationale avec dans son sillage une pollution de 42 km de long et 50 mètres de large. Le vraquier, parti de Saint-Petersbourg en vue de rejoindre la Chine, a été dérouté vers Brest.

L'enquête menée à bord par la gendarmerie maritime n'a pas permis de mettre en évidence un quelconque dysfonctionnement pouvant expliquer une pollution involontaire. Le capitaine et l'équipage ont également assuré n'avoir rien constaté ni remarqué d'anormal. Enfin, l'enquête a mis en évidence le fait que les rejets ont manifestement cessé peu après le passage de l'avion. Autant d'éléments qui renforcent l'hypothèse de départ, qui était celle d'un rejet volontaire d'eaux polluées dans la mer.

Le navire a ensuite été libéré, le lundi 30 mai, et a repris sa route vers la Chine après le paiement par son armateur Lascaridis Shipping d'une caution de 500.000 euros. Cette caution est en fait une garantie de paiement de l'amende en cas de condamnation ; le capitaine et l'armateur sont en effet accusés du chef de pollution volontaire en ZEE par un navire de plus de 400 tonnes. Ils se sont ainsi vus notifier une convocation pour comparaître devant le Tribunal correctionnel de Brest le 3 novembre prochain et encourrent jusqu'à 15 millions d'euros d'amende.

Comme elle le fait depuis dix ans à l'instigation de Pierre Delacroix, son Président de l'époque, la SEPANSO se constituera partie civile devant le Tribunal de Brest. En effet, par l'effet du Gulf Stream et de la dérive nord-atlantique, les pollutions situées au sud de la pointe de Penmarc'h dérivent vers la côte aquitaine.

Depuis que l'Etat a décidé de sévir

contre ce type d'infractions, leur fréquence a considérablement baissé pour passer d'une affaire par mois à une par an ; l'inscription au Lloyd's Register of Shipping qu'ordonne le juge en plus des sanctions classiques rebute en effet les assureurs à couvrir des compagnies polluantes, ce qui a un effet indéniablement dissuasif.

Il s'agit là d'une justice spécialisée que l'on pourrait qualifier de "justice de luxe" compte tenu du coût et des moyens déployés (avion des douanes, experts, navires de la marine nationale, travail d'enquête et procédures lourdes avec appel et cassation...). On constate cependant que cela fonctionne et que le droit pénal est un des bras armés de la défense de l'environnement. Il faut également se féliciter et louer l'investissement de l'Etat dans ce type de dossier.

Les mauvais esprits diront que maintenant que les capitaines ne dégagent plus dans nos eaux, ils le font ailleurs...

Affaire Lacroix

Le Tribunal de commerce de Libourne a désigné la Fédération SEPANSO Gironde en qualité de contrôleur de la procédure de redressement judiciaire de la société Lacroix par une ordonnance du 29 janvier 2016, répondant ainsi favorablement à la requête déposée par la Fédération. Cette qualité lui confère pour mission d'assister le mandataire dans ses fonctions et le juge commissaire dans sa mission de surveillance de l'administration de l'entreprise, conformément au Code du commerce.

Rappelons que l'affaire a été initiée au plan pénal, puisque la société, qui exploite une installation classée pour la protection de l'environnement dans le domaine du commerce de matériaux, pneumatiques et véhicules hors d'usage, ainsi que son gérant M. Lacroix, avaient été ju-

gés coupables de plusieurs infractions de nature environnementale par le Tribunal correctionnel de Libourne en décembre 2015, sur plainte de la SEPANSO.

Outre des dépôts sauvages de fluides, de pneus et autres saletés, l'enquête de la gendarmerie et de l'ONEMA avait révélé des constructions illégales en zone humide et inondable.

La société avait été autorisée en février dernier à poursuivre son activité, mais au regard de ses difficultés financières persistantes, l'administrateur judiciaire avait déposé une requête en vue de convertir la procédure de redressement en procédure de liquidation ; le tribunal a néanmoins décidé en avril de fixer un report pour permettre de statuer sur l'adoption d'un éventuel plan de cession de l'entreprise ou, en effet, sur sa liquidation.

Ce report à la demande de la SEPANSO et du Parquet de Libourne a permis d'imposer au repreneur une contribution financière supplémentaire de 600.000 euros en vue de la dépollution du site.

Par contre, le Tribunal correctionnel de Libourne n'a pas apprécié que la société Lacroix dépose le bilan et ne procède pas elle-même à la dépollution. Monsieur Lacroix a en effet été condamné à deux ans de prison ferme avec mandat d'amener... Il a fait appel et la SEPANSO sera présente à l'audience devant la Cour d'appel de Bordeaux.

C'est la première fois que la SEPANSO se présente devant le Tribunal de commerce, surtout dans une procédure de faillite, mais certainement pas la dernière.

On notera l'action efficace du Parquet de Libourne dans un dossier à plusieurs facettes, relativement complexe.

Le travail de collaboration de la SEPANSO avec les parquets du Sud-Ouest, par l'intermédiaire de son avocat Maître Ruffié, du barreau de Libourne, porte petit à petit ses fruits... ■

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Quelle portée juridique ?

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la région Aquitaine a été définitivement adopté par un arrêté préfectoral le 24 décembre 2015^(*). Ce document de planification a pour objectif principal la mise en œuvre de la Trame verte et bleue (TVB) dans la région, conformément au code de l'environnement, soit d'imposer un aménagement du territoire qui ne compromette pas la capacité des espèces à circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... et qui conserve donc ce que l'on appelle des continuités écologiques.

Alors que l'une des plus grandes menaces qui pèse sur l'environnement et notamment sur ces continuités écologiques est le bétonnage et l'implantation de grands projets destructeurs dont la nécessité est souvent douteuse, et que le contexte actuel de la région s'inscrit pleinement dans cet état de fait, la mise en œuvre du SRCE permettra-t-elle de mettre un frein à ces destructions ?

Pour rappel, le SRCE a été instauré par la loi Grenelle II en 2010 en tant que document principal de mise en œuvre de la Trame verte et bleue, cette démarche de restauration et de protection des continuités écologiques terrestres et aquatiques. Sa portée stratégique se comprend à la lecture de l'article L. 371-3 du code de l'environnement qui impose au SRCE de **prendre en compte** les Trames vertes et bleues ainsi que les SDAGE (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux). De la même façon, le SRCE doit être **pris en compte** par les collectivités lorsqu'elles élaborent leurs

documents de planification comme les PLU.

La "prise en compte" renvoie au niveau d'opposabilité le moins contraignant pour les documents de planification puisqu'elle impose seulement aux documents de rang inférieur de ne pas remettre en cause les orientations générales définies par la norme immédiatement supérieure. En outre, ce rapport permet au document de rang inférieur d'y déroger si un motif d'intérêt général le justifie.

Concrètement, le SRCE Aquitaine doit donc en principe être pris en compte par des projets comme celui des LGV GPO ; cependant, lorsque celui-ci a été soumis à enquête publique, en 2014, le document n'avait pas encore été approuvé. Le dossier avait néanmoins pris en compte les TVB alors identifiées et que le SRCE actuel est chargé de mettre en œuvre. Les enjeux relatifs aux continuités écologiques ont ainsi *a priori* été pris en compte.

En tout cas, pour de futurs projets, le SRCE pourra avoir un certain poids auprès du juge administratif qui peut s'appuyer dessus lorsqu'il a à se prononcer sur les erreurs manifestes d'appréciation des auteurs de documents d'urbanisme, et sur les projets privés dont les études d'impact doivent prendre en considération les continuités écologiques.

Pauline BERTHEAU et Béatrice LELOUP,
Stagiaires Master 2 Droit de l'environnement

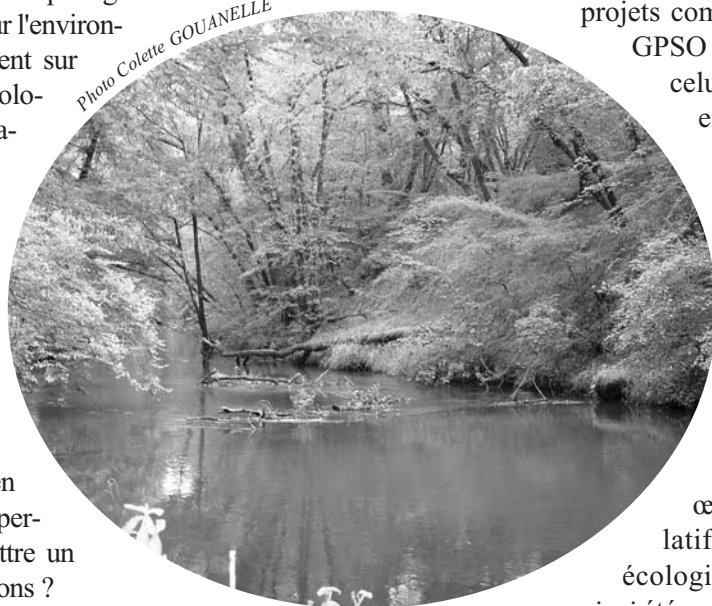


Photo Colette GOUANELLE

Recom

Il nous a semblé intéressant de publier dans ces pages le courrier qu'André Etchelecou, au moment de quitter la présidence du Conseil scientifique du Parc national des Pyrénées, a adressé à l'ensemble de ses collègues. Son analyse de l'évolution des missions du Parc et ses recommandations pour l'avenir doivent nous éclairer.

André Etchelecou, universitaire, sociologue, géographe, s'est impliqué dans de nombreuses problématiques de défense de la nature pyrénéenne : site de l'Oule, ours, transit routier en Aspe, classement du Mont Perdu, etc... Il n'hésita pas à passer un troisième doctorat, cette fois en droit de l'environnement, pour mieux défendre la montagne. Il est expert à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Il a été Président du Conseil scientifique du Parc national des Pyrénées et Président de la Commission nationale de protection de la montagne au Club Alpin Français.

A l'heure où, par exemple, les avis du Conseil scientifique du Parc ne sont pas disponibles, où la nouvelle loi sur les Parcs place à égalité les objectifs touristiques et naturalistes pour un même espace, André Etchelecou nous alerte. L'avalanche d'objectifs disparates et contradictoires du Parc national des Pyrénées est pour nous, SEPANSO, une régression. Il y a 37 objectifs dans la nouvelle charte, mais pas un sur l'ours. L'accent est mis sur le sensationnel, le bouquetin avec collier émetteur, plus que sur l'essentiel : protéger ces espaces de l'accaparement mercantile.

Michel RODES

(*) www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/adoption-du-schema-regional-de-coherence-a2088.html

Mandats de l'ancien Président du Conseil scientifique du Parc National des Pyrénées

Mes chers collègues, Monsieur le Directeur,

Après 35 ans de participation au Comité puis Conseil Scientifique du Parc national des Pyrénées que j'ai présidé pendant onze années, il est temps d'assurer mon remplacement pour une personne plus en phase avec les orientations actuelles.

Je remercie Bernard Glass, directeur du Parc, qui m'invita, dès 1980, à participer non seulement au Comité Scientifique mais, au titre du Club Alpin Français, à être membre du Conseil d'administration, de la Commission permanente, de la Commission d'indemnisation des dégâts des ours.

Je rends hommage à mes prédécesseurs qui ont assumé avec beaucoup de hauteur de vue les délicates missions de Président du Comité scientifique pour des Avis, des Voeux, des prises de position qui honorent le Comité scientifique : Michel Clin, Claude Dendaletche.

La responsabilité des scientifiques est primordiale pour assurer la protection des milieux, des espèces animales et végétales, des paysages, et du patrimoine culturel, en tenant compte d'une solidarité écologique entre le coeur du parc et l'aire d'adhésion. La tâche est très difficile.

Depuis 1980, le coeur du parc a été soumis à de nombreuses demandes d'activités et d'aménagements liées à des routes, à des pistes, au ski, à l'énergie, aux forêts, au pastoralisme, à la faune... Le Comité scientifique a toujours analysé avec discernement les demandes, souvent suggéré des solutions plus acceptables avec les objectifs d'un coeur de parc, parfois donné avec autorité des conclusions défavorables. Je souligne la grande compétence disciplinaire et l'excellent travail réalisé par tous les collègues dans l'ingrate mission qui fut la nôtre pour les Avis à donner : état des lieux, analyse des incidences, conclusions. Dans tous les cas, les apports disciplinaires ont permis des synthèses rigoureuses qui ne furent pas toujours faciles à faire admettre en Conseil d'administration, mais qui permettaient de respecter au mieux l'objectif premier de préserver le patrimoine du coeur de parc.

Aujourd'hui, les Avis à donner du Conseil scientifique sont plus nombreux, avec un caractère souvent plus technique. Trois éléments de nature juridique compliquent la démarche des Conseillers scientifiques : la carte des enjeux dans le coeur du parc avec des secteurs où se superposent vocation agro-pastorale, vocation forestière, vocation touristique, enjeux paysager et écologique ; le maintien de l'exploitation forestière ; l'absence de politique pastorale spécifique au coeur du parc.

Le Conseil scientifique n'étant ni un simple comité technique, ni un comité de gestion, les analyses et donc les Avis du Conseil scientifique doivent continuer de respecter quelques principes pour tout ce qui a trait au coeur du parc : c'est un territoire d'exception ; il importe de minimiser les effets négatifs de l'action de l'Homme sur le milieu naturel avec, en particulier, la défense d'une protection maximale des espaces naturels pas ou peu aménagés ; il convient de préconiser la solution la moins pénalisante pour le milieu naturel lorsqu'il y a plusieurs solutions possibles.

Le Conseil scientifique est habité par une obligation de neutralité et d'indépendance vis-à-vis de toute forme de pression. Il assure ainsi la mission première donnée aux parcs nationaux : **"assurer la protection (des espaces du parc national présentant un intérêt spécial) en les préservant des dégradations et des atteintes susceptibles d'en altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution"** (art. L. 331-1 du Code de l'Environnement).

Tous les progrès dans la Connaissance des milieux naturels du parc, des caractéristiques culturelles du parc, sont essentiels et souhaitables. Sans doute faut-il poser des limites à des actions et à des technologies qui peuvent conduire à des modifications comportementales des animaux, l'objectif étant l'état sauvage de la faune dans le parc. Sans doute faut-il veiller à ce que le parc national prenne les mesures pour mettre en oeuvre la solidarité écologique avec le coeur du parc pour toutes les communes faisant partie ou ayant vocation à faire partie de l'aire d'adhésion du parc national. Les Avis de l'établissement public parc national dans l'élaboration des plans d'urbanisme sont un levier essentiel.

Il est nécessaire qu'une veille de la qualité de l'air, de l'eau, du sol soit menée, avec un bilan géographique des polluants émis tant hors du parc que dans le parc : tout particulièrement O₃, NO_x, POP, COV, HAP, métaux, particules ; avec une analyse des concentrations de ces polluants sur la faune et la flore ; avec un suivi des effets de ces polluants sur les dynamiques des différents écosystèmes.

Il est nécessaire que les analyses du Conseil scientifique pour des Avis à donner contiennent un bilan comparé des émissions de gaz à effet de serre et des polluants lorsque plusieurs solutions sont possibles pour répondre à l'objectif visé par une demande d'Avis.

Je salue tous les collègues qui acceptent d'oeuvrer bénévolement au sein du Conseil scientifique pour une mission qui restera toujours extrêmement délicate à assumer. Ils continueront de partager et de faire progresser la Connaissance avec nos collègues espagnols, ce partage de compétences qui reste toujours extrêmement fructueux, bénéfique, et qui magnifie les espaces protégés des deux versants des Pyrénées.

Le maintien d'un parc national de qualité, le plus naturel possible, restera toujours source de richesses et d'émerveillement.

Bien cordialement.

André ETCHELECOU
Eysus, le 16 mars 2016

Philippe BARBEDIENNE,
Directeur Fédération SEPANSO

La protection de la forêt aquitaine

contre les incendies

Photo Mathieu REVEILLAS



Le massif forestier des Landes de Gascogne, essentiellement basé sur la sylviculture du pin maritime (*Pinus pinaster*), a été confronté au risque "feu de forêt" avant même son extension, consécutive au vote de la loi de 1857.

feu en Gironde et 130.000 ha détruits sur l'ensemble du massif.

Actuellement, malgré la mise en place de moyens de prévention et de lutte qui ont largement montré leur efficacité, le

risque "feu de forêt" demeure un risque majeur pour le massif, compte tenu de la fréquentation humaine accrue en forêt et des évolutions climatiques qui risquent d'augmenter la fréquence et la gravité des périodes de sécheresse.

POINTS FORTS DU MASSIF DES LANDES DE GASCOGNE FACE AU RISQUE INCENDIE

- ◆ Pas ou peu de relief.
- ◆ Assez peu de vent.
- ◆ Possibilité d'user de moyens aériens (pistes aéroportuaires, plans d'eau accessibles aux Canadairs).
- ◆ Longue expérience de la lutte contre les feux de forêt :
 - Corps de pompiers forestiers professionnels (désormais intégré au SDIS) avec bonne répartition territoriale des centres de secours.
 - Tours de guet efficaces et bien réparties.
 - Syndicats de DFCI aguerris.

- Maillage cohérent de pistes DFCI et des voies d'accès pour les secours.
- Répartition de nombreux points d'eau (réserves artificielles ou points d'eau naturels aménagés) sur l'ensemble du massif.
- Pare-feu.
- Connaissance du risque dans les populations rurales (sauf néoruraux).

POINTS FAIBLES OU FACTEURS DE RISQUE

- ◆ Conditions météo estivales avec orages et impacts de foudre fréquents (risque de départ de feu immédiat ou différé avec feu couvant dans la terre végétale).
- ◆ Sol de la lande humide peu porteur pour les engins de lutte contre les feux de forêt en fin d'hiver (février-mars), avant le reverdissement de la végétation de surface.
- ◆ Urbanisation croissante avec interfaces plus importantes entre forêt et zones à forte fréquentation humaine.
- ◆ Nombreux axes de pénétration (réseau routier et pistes d'exploitation utilisées par des véhicules à moteur).
- ◆ Habitat traditionnel dispersé avec nécessité de défendre les habitations isolées en cas d'incendie.
- ◆ Modification des pratiques forestières avec présence d'engins à moteur thermique (tronçonneuses, abatteuses, débroussailluses, tracteurs, etc.) toute l'année en forêt, y com-

Jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, les incendies étaient assez fréquents et provenaient le plus souvent d'écobuages pastoraux. Même s'ils touchaient parfois des boisements, leur champ d'action se limitait plutôt aux landes non boisées. Après les grands reboisements en pins de la période 1850-1880, l'importance des sinistres s'est aggravée, notamment les années de grande sécheresse telles que 1871, 1893 (47.000 ha), 1922 et 1937 (41.000 ha).

Loin de constituer un répit, la période de la guerre de 1935-1945 a vu s'ajouter, aux risques naturels, des risques liés aux hostilités. De 1942 à 1945, 1.788 incendies ont détruit 306.000 ha de forêt.

Malgré l'ordonnance du 28 avril 1945 relative à l'aménagement des Landes de Gascogne puis le décret du 25 mars 1947, qui a créé dans chacun des trois départements intéressés (Gironde, Landes et Lot-et-Garonne) un corps de pompiers forestiers professionnels, l'année 1949, marquée par une extrême sécheresse, fut la pire de l'histoire récente du massif avec 82 morts victimes du

pris pendant les mois à risques.

- ◆ Coupure par les infrastructures de transport (autoroutes A63 et A65, voies ferrées).
- ◆ Présence d'un réseau de fossés de drainage parfois infranchissables.
- ◆ Monoculture d'une essence résineuse (ou deux si on prend en compte le pin à l'encens, *Pinus taeda*, d'introduction récente dans le massif).

AUTRES PARTICULARITÉS

Pistes DFCI

À noter que l'ouverture et l'entretien des pistes DFCI, qui présente un avantage indéniable pour l'accès des secours et pour l'exploitation forestière, présente aussi l'inconvénient de faciliter la pénétration humaine qui aggrave le risque de départ de feu ainsi que celui d'atteintes diverses à l'environnement (décharges sauvages dans les bois, dérangement de la faune, introduction d'espèces végétales invasives, etc.).

Certains travaux effectués pour la DFCI, pistes et pare-feu, ont parfois tendance à s'affranchir des règles environnementales (loi sur l'eau, loi sur la protection de la nature) au prétexte que la prévention incendie est d'intérêt général. Des efforts restent à faire en matière de respect des règles.

Fossés de drainage

Alors que, jusque vers les années 1960, les fossés de drainage étaient creusés à la main et ne faisaient que répondre aux besoins d'assécher certaines landes humides pour les rendre plus favorables à la croissance des pins, depuis les années 1960, est apparu l'usage de pelles mécaniques pour creuser ou curer ces fossés. Au fur et à mesure que ce type de matériel a gagné en puissance, il est apparu que, bien des fois, la taille et la largeur des fossés n'étaient plus fonction des nécessités de drainage, mais plutôt de la

puissance des pelles mécaniques et de la taille de leur godet. **C'est ainsi qu'en certains secteurs du massif, la lande est traversée par des fossés larges de plus d'1 m et parfois profonds de plus d'1,5 m et qui, en dehors des passages busés aménagés, sont autant d'obstacles infranchissables pour les engins terrestres de lutte contre les feux de forêt.**

À noter que certains de ces fossés étaient, à l'origine, des cours d'eau naturels qui ont été redressés et recalibrés mais qui, au regard de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, méritent d'être traités comme de véritables cours d'eau et non comme de simples fossés créés par l'Homme que l'on cure sans précautions.

Utilisation de bandes feuillues pour réduire l'intensité des incendies

Les feuillus sont généralement moins combustibles que les résineux et réduisent l'intensité du feu. Ils constituent surtout un couvert plus dense que les pins, ce qui limite mieux le développement des strates herbacée et arbustive basse, combustibles.

Outre leur impact bénéfique en matière de risque incendie, les feuillus présentent un effet sanitaire nettement bénéfique sur les boisements. En effet, en servant d'abris aux oiseaux et insectes prédateurs, consommateurs de larves, et aux chauves-souris prédatrices de papillons, la présence de feuillus réduit considérablement la prolifération de chenilles processionnaires et améliore la production de bois comparativement aux boisements monospécifiques stricts, plus fréquemment défoliés par les attaques de chenilles. De manière générale, la présence de feuillus dans les peuplements de pins améliore la résilience de la forêt vis-à-vis des attaques de ravageurs.

De telles bandes, quand elles sont disposées en bordure des axes rou-

tiers, sont à la fois efficaces pour réduire l'inflammabilité du sous-bois en bordure de route et pour créer une barrière biologique réduisant la prolifération de la processionnaire du pin (qui affectionne tout particulièrement les lisières des boisements monospécifiques de pins). Disposées en lisière, les bandes feuillues contribuent aussi à donner un aspect plus naturel à la forêt cultivée, en dissimulant un peu à la vue des passants la monotonie des plantations en lignes.

Bien entendu, mieux vaut privilégier les repousses et semis naturels que les plantations de feuillus et mieux privilégier les essences feuillues locales qui ont co-évolué avec les champignons et insectes indigènes, plutôt que les exotiques.

Débroussaillages

Les débroussaillages présentent l'avantage de réduire la charge calorifique des parcelles forestières. Les incendies y sont moins violents et plus faciles à combattre. Mais ces débroussaillages présentent aussi des inconvénients qui mériteraient d'être mieux mesurés :

- ◆ Lorsqu'ils sont pratiqués régulièrement, les débroussaillages éliminent les semis naturels et imposent d'avoir recours à une régénération artificielle (bien souvent par plantation), plus coûteuse et moins résiliente.
- ◆ Tout comme les labours, les débroussaillages au rouleau landais ou à la charrue à disques déstructurent le sol et contribuent au relargage dans l'atmosphère de quantités importantes de carbone stocké dans le sol forestier et dans la végétation du sous-bois.
- ◆ Les machines éradiquent tous les petits vertébrés terrestres (notamment reptiles et amphibiens) des parcelles traitées.
- ◆ Les débroussaillages réduisent la biodiversité végétale et favorisent la croissance des espèces invasives.

- ◆ Les tracteurs forestiers consomment des combustibles fossiles et émettent du CO₂.
- ◆ Pratiqués en période à risque, les travaux de débroussaillage peuvent aussi causer des départs de feu.

Les débroussaillages et désherbages chimiques, utilisés notamment sur des landes humides à molinie, polluent les sols et les eaux. Ils visent notamment à éliminer une graminée (la molinie) qui est la plante-hôte d'un papillon protégé menacé au niveau européen, le Fadet des laïches.

On ne soulignera jamais assez que la forêt landaise occupait déjà un vaste territoire et se régénérât déjà très bien avant que le désherbage chimique ne devienne une mode.

Une autre façon de débroussailler : la mise en place de pastoralisme sur les pare-feu et en forêt est un moyen beaucoup moins défavorable à la biodiversité que les débroussaillages mécaniques et désherbages chimiques pour réduire les strates herbacée et arbustive dont l'abondance augmente la charge calorifique en cas d'incendie.

CONCLUSION

Si le massif forestier des Landes de Gascogne, doté d'une organisation de défense des forêts contre l'incendie efficace, semble relativement préservé face au risque "feu de forêt", il n'en est pas pour autant totalement à l'abri. Les grands incendies qui ont frappé d'autres pays européens au cours des dernières années (Grèce, Portugal, Espagne...) sont là pour nous le rappeler.

Par certains de ses aspects (travaux forestiers en toutes saisons, fossés de drainage infranchissables, monoculture d'une essence très combustible, multiplication des voies de pénétration en forêt, etc.), la monoculture intensive du pin maritime est un élément aggravant parmi d'autres, mais une forêt plus naturelle ne serait pas non plus à l'abri du risque. En revanche, la fragilité et la faible résilience de la forêt cultivée landaise en cas de tempête par rapport à des peuplements mélangés et au sol moins travaillé est plus flagrante. De même, la fragilité sanitaire liée à la monoculture et à la plus faible capacité d'adaptation des plants issus de pépinières est à prendre en compte, notamment compte tenu de la menace de maladies et parasites qui sont à nos portes.

Malgré tout, le risque le plus important qui pèse sur la forêt reste à nos yeux sa disparition pour cause de défrichements et d'artificialisation des sols : urbanisme, infrastructures de transport, centrales électriques au sol, etc.

Certains aménageurs pourront toujours rétorquer que, quand il n'y aura plus de forêt, il n'y aura plus d'incendies de forêt... ■

Alexis Ducouso ne se contente pas d'être Docteur en Biologie et Génétique des populations et Ingénieur de recherche à l'INRA Bordeaux-Aquitaine. Egalement praticien sur ses terres picardes, il vient de recevoir le prix du "Sylviculteur de l'année" décerné par le Forum Forêt (*) dans la catégorie "innovation".

Ce prix récompense la mise en pratique de ses recherches de laboratoire ainsi que son travail de partage du savoir. Sur ses 68 ha de terres :

- il effectue la restauration de peuplements forestiers à moindre coût grâce à une sylviculture basée sur tous les mécanismes écologiques
- il conduit une politique d'adaptation au changement climatique en diversifiant les peuplements et en pratiquant la migration assistée au niveau des espèces (cormier, poirier, chêne pubescent...)
- il prend en compte la biodiversité comme facteur de production important, en inventoriant et en utilisant les prédateurs naturels de parasites
- il participe au rapprochement des chasseurs et propriétaires forestiers afin de réduire le problème de l'équilibre sylvo-génétique.

Sa propriété fait figure de vitrine dans la recherche-développement et va devenir forêt pilote à la demande du CRPF (de Picardie !).

Toutes nos félicitations pour ce beau travail !

CG



(*) Le Forum Forêt (www.forumforet.com) a été créé à l'occasion de la COP 21 par six partenaires : Fransylva, CNPF, ADEME, PEFC, FNE et le RMT Aforce. Il vise à promouvoir de bonnes pratiques pour adapter les forêts aux changements climatiques et notamment améliorer leur potentiel de fixation du carbone.

La Commission des Ressources Génétiques Forestières (CRGF), créée par M. Michel Arbez, avait lancé en 1992 un programme de conservation des ressources génétiques. Le hêtre, avec le sapin, furent les premières espèces à entrer dans un réseau de conservation. M. Eric Teissier du Cros, chercheur en Avignon, avait la responsabilité du programme hêtre à l'INRA et était le référent scientifique à la CRGF pour cette essence. Je lui avais signalé à plusieurs reprises la présence d'une hêtraie bizarre dans un climat hostile et dont certains individus étaient les pieds dans l'eau, d'autres sur des sables très secs et trop acides. Fin 1995, une réunion du Groupe d'intérêt scientifique des variétés forestières améliorées s'est tenue dans la région. Lors de cette réunion, M. Teissier du Cros m'avait demandé d'organiser une visite des hêtres du Ciron et une rencontre avec les acteurs locaux. Cette réunion, suivie d'une excursion, s'est tenue en mai 1996. Les forestiers nous avaient écoutés poliment. Les représentants du Conseil régional et du Conseil général (Conseil départe-

Alexis DUCOUSSO,
Docteur en biologie et
génétique des populations
INRA Bordeaux-Aquitaine

Hêtres du Ciron

20 ans de combat avec la SEPANSO

temental) nous avaient demandé de monter un dossier scientifique béton prouvant l'intérêt de cette hêtraie. Une vieille association naturaliste d'Aquitaine nous avait présenté un devis de 20.000 francs pour faire un inventaire floristique. La SEPANSO avait envoyé deux représentants, un homme et une femme. A la fin de la réunion, ils étaient venus nous trouver en nous disant qu'il fallait absolument faire quelque chose. De leur côté, ils devaient demander au Conseil d'administration de la SEPANSO de s'engager davantage. Le feu vert était venu avant la fin de la semaine. D'ailleurs, nous lançons un avis de recherche car nous aimerions connaître le nom de ces deux personnes éclairées.

Petit à petit, le projet a pris forme. En 2003, Eric Teissier du Cros, avec un financement du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et en collaboration avec Monika Konnert, généticienne allemande, a pu montrer à l'aide de marqueurs génétiques que les hêtres du Ciron avaient une très grande originalité. A partir de 2005, la SEPANSO a mené des actions dans les écoles, collèges et lycées de la vallée. A l'automne 2005, les hêtres ont produit massivement des faines viables. Avec la CRGF et la SEPANSO, nous avons organisé une récolte sur une cinquantaine de hêtres de la partie centrale de la hêtraie sur les deux rives. J'ai été aidé dans cette ré-

colte par André Cochet, un personnage très impliqué dans la vie sociale de la vallée du Ciron. Ces graines ont été envoyées et élevées à la pépinière de l'Etat de Guémené-Penfao. La SEPANSO et la CRGF ont lancé une campagne médiatique dans la vallée du Ciron avec un affichage dans les commerces locaux, distribution de tracts, communiqués de presse, conférences, etc... Les plants produits ont



été distribués dans la vallée, en priorité auprès des écoles et des associations. Des particuliers ont aussi reçu des plants. Nous avons distribué durant les hivers 2006-2007 et 2007-2008 plus de 2800 plants. Nous pouvons encore voir de nombreux plants issus de cette campagne. Certains font maintenant 7-8 mètres de haut. En 2006, la CRGF a demandé de créer une Unité de conservation des ressources génétiques de hêtre dans le cadre du réseau national de cette espèce, que je gère aujourd'hui. Elle n'a pas encore vu le jour du fait de la multiplicité des propriétaires mais l'idée est toujours

présente. En 2006, la SEPANSO a recruté un stagiaire, M. Valliès, qui a réalisé le premier inventaire et la cartographie de la hêtraie. En 2010, Jean Timbal et moi-même avons publié un premier article sur la description phytosociologique de la hêtraie. En 2011, Jacques Guinberteau a synthétisé son inventaire fongique de la vallée avec un focus particulier sur la hêtraie. En 2014, Lafontaine a prouvé la présence d'un refuge glaciaire de hêtre dans la vallée du Ciron.

Les initiatives pour prendre en compte la conservation des hêtres du Ciron se sont multipliées : notamment le premier DOCOB dans le cadre de Natura 2000, révisé en 2013. En 2008, le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) a mis la gestion, la conservation et la restauration de la hêtraie parmi ses actions prioritaires. En 2015, un programme de

recherches-actions a commencé sur la hêtraie. Ce programme travaille sur la génétique du hêtre et des espèces associées (tilleul, charme...), la dendrochronologie, la démographie, le microclimat et l'invasion biologique du robinier. Déjà trois directeurs de recherche, deux ingénieurs de recherche, trois thésards et un maître de conférences sont mobilisés au chevet des hêtres. D'autres partenaires devraient bientôt s'associer.

Comme vous pouvez le voir, la SEPANSO a été un moteur et un élément clef pour initier ce programme de conservation des hêtres du Ciron. ■

Stéphane BUILLES,
Garde-animateur
RNN des marais de Bruges

Marais de Bruges

Les Poneys landais étoffent leur CV

◆ Description

Allure harmonieuse (en toute modestie !), tête large, croupe simple et membres secs, queue et crinière bien fournies

◆ Hauteur

1,18 à 1,48 m

◆ Robe

Bai, noir, alezan

◆ Qualités

Rusticité, endurance, intelligence, douceur et tonicité

◆ Localisation

Sud-Ouest, mais mobilité possible !

◆ Expériences professionnelles passées

Mise à disposition de sa force de travail : menus travaux des champs et déplacements en carriole (paysans, commerçants...), travail dans les mines (les chevaux tiraient les wagons dans les mines du Royaume-Uni), individus réquisitionnés par l'armée lors des conflits...

Fabricant d'engrais (les déjections des animaux fumaient les sols pauvres du plateau landais et permettaient ainsi la mise en culture)

Compagnon de chasse (le chasseur approchait le gibier dans les prairies inondées, dissimulé derrière le poney, et tirait le fusil posé sur l'encolure)

◆ Expériences professionnelles sur la Réserve naturelle

1990 à 2016 (agent d'entretien d'espace naturel) : les prairies sont gérées grâce à la mise en place d'un pâturage extensif (3 ha/individu)

Depuis 2015, ces missions se sont élargies :

- Portage de petites charges sur des secteurs inaccessibles aux véhicules (le dérangement sur la faune est moindre, le sol n'est pas compacté)
- Attelage pour évacuer les cadavres de sangliers (une régulation est effectuée depuis de nombreuses années)
- Surveillance à cheval
- Maniement du bétail (tri d'animaux, bouclage des veaux, prophylaxie...)

◆ Loisirs

Compétitions d'attelage, de saut... (la race s'est illustrée à maintes reprises lors de compétitions nationales et internationales)

◆ Effectifs

Les effectifs sont très bas, la race est menacée. On compte moins de 900 individus dont seulement une soixantaine de poulinières, mises à la reproduction chaque année. Plusieurs lignées risquent à court terme de disparaître faute de descendants.



Photo RNN Bruges

La Réserve Naturelle Nationale des marais de Bruges utilise depuis plus de trente ans le Poney landais. Ces tondeuses écologiques qui ne rechignent pas à la tâche lorsqu'il s'agit de brouter de l'herbe

sont indispensables à la gestion des prairies. En l'absence de pâturage les milieux évolueraient rapidement vers un stade forestier au détriment bien évidemment d'innombrables espèces.

La Bergeronnette printanière est le parfait exemple des liens étroits unissant le bétail et les espèces sauvages. Ce passe-reau, qui revient d'Afrique pour nicher dans les prairies humides, a besoin d'une prairie présentant des hauteurs de végétation très différentes : des zones avec de grosses touffes comme celles des joncs pour y dissimuler son nid mais également une végétation plus rase pour capturer au sol des invertébrés et en particulier les diptères évoluant autour des déjections du bétail.

La végétation trop dense faute de pâturage entraîne une diminution rapide du nombre de couples. C'est le cas sur des prairies sans pâturage depuis trois ans aux abords de la réserve !

Le Poney landais est une race ancienne très rustique. La souche qui vivait plutôt sur le littoral s'est éteinte, il subsiste celle des Barthes de l'Adour, parfaitement adaptée aux zones humides.

Ce cheval a servi pour de multiples usages au fil des siècles (cf. CV ci-contre). Depuis 2015, des animaux nés sur la Réserve sont dressés pour aider le personnel dans la réalisation de certaines missions.

Espérons que les qualités de cette race et sa polyvalence permettront de la sauver de l'oubli et que les effectifs pourront de nouveau progresser. ■



Banc d'Arguin

Interview d'un jeune bénévole

L'implication des bénévoles sur la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin est essentielle, dès les premiers beaux jours, pour mener à bien nos missions. Cette année, nous avons demandé à Goulven Charpy, qui a passé quinze jours sur la Réserve du 2 au 17 mai 2016, de nous parler de son parcours, de ses motivations et de ses missions sur la Réserve.

Quel est ton parcours et comment en es-tu arrivé à faire du bénévolat sur la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin ?

Je m'appelle Goulven Charpy, j'ai 22 ans et je vis actuellement en Champagne-Ardenne, près de Reims. J'ai validé un BTS, en septembre dernier, dans le secteur de l'industrie et par apprentissage. Passionné par la nature, l'envie de me rapprocher au plus près de celle-ci me conduit à effectuer un autre diplôme dans la gestion et la préservation de la nature, par apprentissage. Mon souhait d'acquérir des connaissances, à travers la formation et les expériences, m'a amené à participer à cette mission de bénévolat.

Quel était ton rôle sur la réserve ?

Accompagné d'Anna et de Séverine, notre objectif était d'assurer la protection et la surveillance de la colonie de Sternes caugek, du lever au coucher du soleil et tous les jours de la semaine, afin de prévenir les attaques du Milan noir. Nous étions très motivés. En parallèle, nous avions la responsabilité de notre logement, une cabane qu'il fallait entretenir.

Quel bilan tires-tu de ces 15 jours ?

Ce fut une superbe expérience qui m'a apporté beaucoup de choses, aussi bien pour ma vie personnelle que professionnelle. Ce qui m'a plu, c'est avant tout la

mission pour laquelle nous nous sommes engagés. Nous avons découvert la faune et la flore de la Réserve et une forme d'attachement s'est créée avec tout cet écosystème. Vivre sur une île est un rêve que j'ai réalisé durant deux semaines. Cela demande une bonne organisation de la vie quotidienne et une bonne gestion des ressources indispensables (nourriture, eau potable...), ce qui est important dans la vie en groupe.

Quelles sont tes perspectives pour l'avenir ?

Je souhaite valider ma formation et multiplier les expériences comme celle-

UNE NOUVELLE RÉSERVE NATURELLE EN AQUITAINE !

Le 6 juillet 2015, la Région a délibéré pour la création de la Réserve Naturelle Régionale géologique des carrières de Tercis-les-Bains, en bord d'Adour au sud de Dax. Celle-ci est cogérée par l'Association pour la RNG de Saucats - La Brède (vu que c'est sa petite sœur), le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine et le CPIE Seignanx-Adour.

D'une surface de 44,8 hectares, elle est le site de référence universel pour la limite entre les étages géologiques Campanien et Maastrichtien, il y a 72 millions d'années. L'association gestionnaire de Saucats avait été saisie en 1999 par le scientifique de référence qui en souhaitait le classement, après avoir obtenu la cession de la carrière en fin d'activité à la commune.

Yves GILLY,
Réserve Naturelle Géologique
de Saucats et La Brède

ci afin de préparer au mieux mon projet professionnel qui est d'accéder, à terme, à la fonction de garde d'espaces naturels protégés, ce qui me permettra d'agir durablement en faveur de l'environnement. Cette expérience dans la Réserve m'a permis de rencontrer des personnes motivées et motivantes, ce qui me conforte dans mes choix à venir. ■



Photo RNN Arguin

Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant Rédactrice en chef : C. Gouanelle
Comité de lecture et de rédaction : P. Barbedienne - C. Bonnet - F. Couloudou - C. Gouanelle - D. Delestre - J.M. Froidefond
Mise en page : K. Eysner

Dépôt légal : 3ème trimestre 2016

Imprimerie Sammarcelli
12 allée des Pins - 33320 Eysines



Evolution du trait de côte près de l'embouchure de l'Adour



Depuis la création du port de Bayonne et du fait des aménagements divers qui se sont succédés, le trait de côte a considérablement évolué entre le XVIII^{ème} siècle et nos jours. Actuellement, les dragages périodiques contribuent à accroître l'érosion.

(lire page 11)

Carte de Cassini (XVIII^{ème} siècle)



La carte de Cassini est la première carte topographique et géométrique établie à l'échelle du royaume de France dans son ensemble. Il serait plus approprié de parler de carte des Cassini, car elle a été dressée par la famille Cassini, principalement César-François Cassini et son fils Jean-Dominique Cassini au XVIII^{ème} siècle.

Carte d'État-Major (1820-1866)



La carte d'État-Major est une carte générale de la France réalisée, dans sa première version, au XIX^{ème} siècle. Le terme État-Major est utilisé en référence aux officiers d'État-Major qui ont réalisé les levés. Cette carte peut être vue comme succédant à la carte de Cassini dont l'absence de mise à jour devenait une gêne de plus en plus grande.